



N.A.O. 2023

DES PROPOSITIONS
AMELIORÉES MAIS QUI
RESTENT INSUFFISANTES

CHEZ THALES

Leur Direction octroie
un budget global d'augmentation

5,90 %

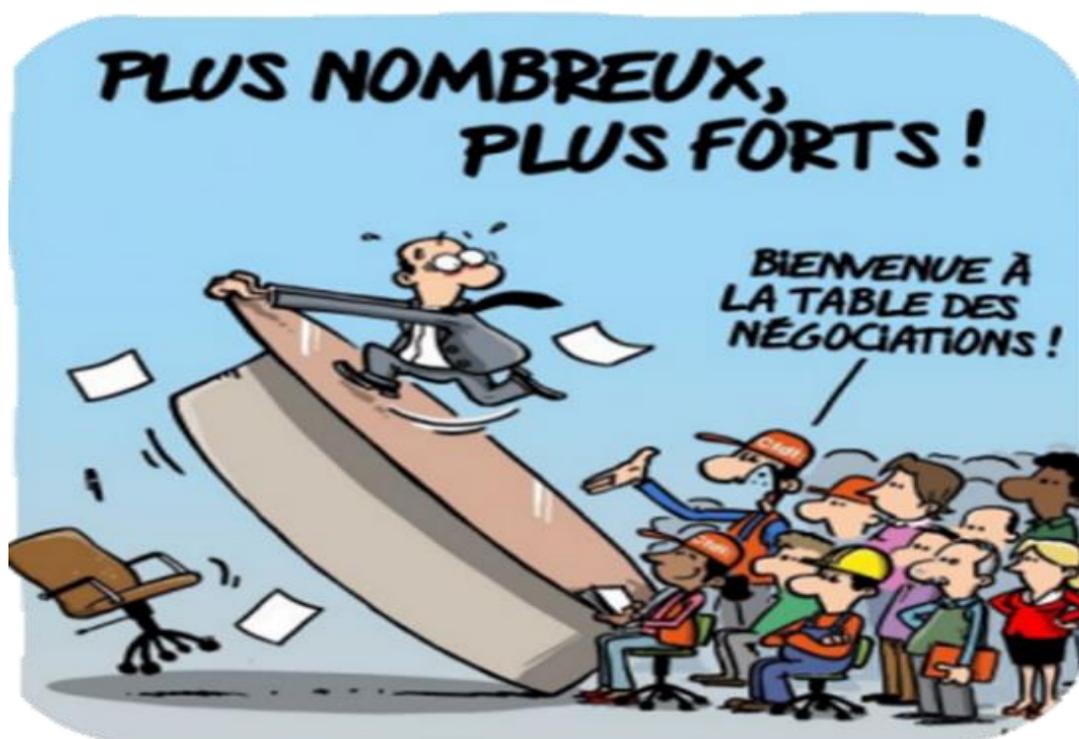
CHEZ IDEMIA

La Direction propose
un budget global d'augmentation

3,90 %

Le budget IDEMIA est largement **insuffisant**

UNE TROISIÈME PAUSE S'IMPOSE
JEUDI 9 FÉVRIER 11H à 12H



Retrouvez toutes les
informations CFDT



cfdt-idemia.fr

NOS **REVENDEICATIONS** AU VERSO

Cfdt:

SECTION SYNDICALE IDEMIA LA DÉFENSE T2

08 FÉVRIER 2023

IDEMIA France

- (a) Salaire de base annuel
- (b) Augmentation Générale pour tous
- (c) Augmentation Individuelle sur décision du manager
- (d) Pas de plancher si A.I. est de 0%
- (e) En cas d'A.I. plancher à 1%
- (f) Plafond Annuel Sécurité Sociale

RAPPEL : 3^{ème} proposition de la Direction

Revenu annuel brut ^(a) (cadre ou non cadre)	≤ 43 993 € (1 PASS ^(f))	> 43993 € ≤ 65 998 €	> 65 998 € (1,5 PASS)
Plancher A.G. ^(b)	2 100 €	-	-
A.G. ^(b)	5,80 %	-	-
A.I. ^(c)	0,50 %	4,30 %	3,25 %
Plancher A.I. ^(d) compris dans le % A.I.	-	2 100 €	-
Plancher A.G. + complément A.G. + Plancher A.I. + complément A.I.	3,90% (Budget IDEMIA)		

Des avancées de la part de la Direction, mais dans l'ensemble insuffisantes. IDEMIA a encore de la marge pour produire des efforts.

La Direction doit sortir sa « **Carte Bleue** »

REVENDEICATIONS CFTD pour la Réunion R4

Rétroactivité des mesures au 1^{er} janvier 2023

Budget	population	Salaire de base annuel	≤ 43 993 € (1 PASS)	> 43 993 € ≤ 109 980 €	> 109 980€ (2,5 PASS)
8,20%	A.G. (pour tous)	Plancher A.G.	2 400 €		-
		% A.G.	5,94%	-	-
	A.I. (décision manager)	A.I. ^(e) (S'ajoute à l'A.G. ou plancher A.G.)	3,90%		3,30%
Plancher A.G. + complément A.G. + A.I.			Entre 9 & 14%	Entre 6 & 9%	3,30%

- SMID à 1 866 € (+6,62% comme le Smic)
- Renégociation des augmentations si l'inflation en juin puis septembre est > 4%
- Complément de 2 000 € pour tous :
 - Prime Partage de la Valeur ou abondement sur les dispositifs d'épargne
- Titre repas par journée de télétravail (salariés de La Défense T2)
- Contribution versée aux A.S.C. des C.S.E. revalorisée à : 0,95% La Défense, 1,10% Dijon et 1,10% Vitry
- Les autres revendications disponibles sur le site internet : cfdt-idemia.fr

FRAPPEZ UN GRAND COUP ...
POUR VOS SALAIRES !

